

AIDE À LA DÉCISION

AIDE À L'INVESTISSEMENT

CIBLES

Bâtiments neufs

Solarisation (ou végétalisation) de 30% des surfaces de toiture (portée à 40% mi 2026 et 50% mi 2028) dès 500 m² ou 1000 m² d'emprise au sol selon échéances et typologies

Bâtiments existants

Solarisation ou végétalisation minimum :

50 % des surfaces >500m² d'ici mi 2028

Parking aériens , neufs et existants

Solarisation minimum : 50 % des surfaces > 10000m² d'ici mi 2026, >1500m² d'ici mi 2028, sauf surfaces déjà ombragées

Nantes Métropole – Cadastre solaire

- Outil web de test du potentiel solaire des toitures
- *Gratuit*

Atlansun

- Information sur l'énergie solaire
- Accompagnement dans l'émergence de projets
- Mise en relation avec les professionnels du territoire
- *Gratuit*

ADEME

- Étude de faisabilité technique et économique pour de l'autoconsommation individuelle
- Financement jusqu'à 70 % des coûts

Tarif d'achat par l'Etat

- Garanti pendant 20 ans